

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2014/74 Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE <i>DELIBERATION n°DC2014/67</i>	

Nombre de membres :

En exercice : 125

Présents : 86

Votants : 94 (dont 8 pouvoirs)

POUR : 94 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le trois juillet deux mille quatorze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 24/06/2014

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: *Mesdames* Martine BAUDART ; Isabelle BECHARD ; Agnès BEGNY ; Pauline COSSON ; Josette COURAULT ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Ghislaine JACQUET ; Maryvonne LENFANT ; Marie-Odile MASLACH ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Karine PASSERA ; Françoise PAYEN ; Chantal PIEROT ; Anne SEMBENI ; Andrée THOMAS ; *Messieurs* Claude ADAM ; Michel ADIN ; François BARDIAUX ; Patrick BEBIN ; Tony BESANCON ; Daniel BOUILLON ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Pascal BOXEBELD ; Patrick BROUILLON ; Jean BROYER ; Roland CANIVENQ ; Dominique CARPENTIER ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Jean-Pierre CORNELLE ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Dominique DANNEAUX ; Pierre DEFORGE ; Pierre DEMISSY ; Christophe DION ; Yann DUGARD ; Patrice FERON ; René FRANCCART ; Daniel GAUDARD ; Bernard GIRONDELOT ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Bertrand HAULIN ; Philippe HENRY ; Benoît HUREAU ; Hervé LAHOTTE ; Dominique LAMY ; Jacques LANTENOIS ; Pierre LAURENT-CHAUVET ; Gilles LEJEUNE ; Christian LONGHAIS ; Dominique LORIN ; Christophe MANCEAUX ; Raoul MAS ; Jean-Philippe MASSON ; Frédéric MATHIAS ; François MEENS ; Michel MEIS ; Christian MIELCAREK ; Jean-Claude MULLER ; Christian NICOLITCH ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Denis OUDIN ; Hubert OUDIN ; Guy PAYEN ; Ludovic PHILIPPE ; Jean-Yves PIC ; Florent PIERSON ; Francis POTRON ; Guillaume QUEVAL ; Patrick RACOUR ; Damien RENARD ; Jean-Pol RICHELET ; Mickaël SCHWEMMER ; Francis SIGNORET ; Benoît SINGLIT ; Gérard SOUDANT ; Vincent THIERION ; Dominique THOREL ; Lionel VAIRY ; Bruno VALET.

Représentés: Madame Régine BRUSA donne pouvoir de vote à Madame Béatrice FABRITIUS ; Madame Patricia LESUEUR donne pouvoir de vote à Monsieur Claude ADAM ; Madame Suzanne RAULIN donne pouvoir de vote à Madame Josette COURAULT ; Madame Magalie ROGER donne pouvoir de vote à Monsieur Dominique CARPENTIER ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à Monsieur Francis SIGNORET ; Monsieur Joël CARRE donne pouvoir de vote à Monsieur Francis POTRON ; Monsieur Thierry DEGLAIRE donne pouvoir de vote à Monsieur Jacques BOUILLON ; Monsieur Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Monsieur Christophe DION.

OBJET : MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Considérant l'action collective engagée par l'Association des Maires de France vers toutes les communes et intercommunalités de France pour alerter solennellement le gouvernement sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales.

Entendu l'exposé suivant du Président :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du

.../...

Page 2/2 – Délibération n° DC2014/67 du 03/07/2014

plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros de façon continue jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La 2C2A rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le bien vivre ensemble
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la 2C2A estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que le Conseil de Communauté, DECIDE de soutenir les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, source d'inflation de la dépense
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation afin de remettre à plat les politiques publiques, nationales et européennes, impactant les budgets des collectivités locales

Le 07 juillet 2014,

Le Président

Francis SIGNORET

